

REGLEMENT TRAIL ST HEAND DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2022

- 15^{ème} édition :

Le trail de Saint Héand est une course à pied individuelle de pleine nature organisée par l'association 400 TEAM RAID NATURE.

LE TRAIL DE ST HEAND SE DEROULERA LE DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2022

Un lot concurrent sera offert aux 800 premiers inscrits (chaussette running au couleur du trail de Saint Héand et de 400 Team)

- Nous faisons le choix délibéré de ne pas récompenser toutes les catégories (trop nombreuses imposées par la FFA, un temps infini à le réaliser sur le podium...) mais nous préférons pour respecter nos VALEURS :

- récompenser tout de même les 3 premiers de chaque courses hommes et femmes : 8KM, 12KM, 18KM, 30km relais et 30KM solo issus de notre partenariat avec BEN RUN

- mettre au tirage au sort (effectué juste avant le départ par l'appel du numéro de dossard) TOUS LES AUTRES LOTS QUE NOUS AURONT RECUPERES DE NOS SPONSORS

- les RESULTATS SERONT AFFICHES EN PLUSIEURS EXEMPLAIRES PRES DE LA ZONE D'ARRIVEE et du PODIUM (et bien sûr annoncé comme étant publiés dès l'après-midi sur le site de logicourse)

• **COUTS D'INSCRIPTION :**

- 8km : 8€
- 12km : 10€
- 18km : 13€
- 30km : 16€
- Relais à 2 : 12 + 18km : 20€

- Majoration de 5€ (vendredi 11/11 minuit sur Logicourse) et pour toute inscription le jour de la course et le samedi au gymnase Condelouse
- **IL N'Y AURA AUCUN REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION SOUS AUCUN PRETEXTE (sauf interdiction d'organisée la course par la préfecture dû à un nouveau risque covid19. Le remboursement sera effectué par LOGICOURSE)**

• **5 courses** respectivement de

- 8km (200mD+) départ 10H
- 12km (350mD+) départ 9H45
- 18km (460mD+) départ 9H
- 30km (850mD+) départ 8H
- le relais 18+12km) même départ que le 30km.

- **1 course joelette** sur le 12km ET le 8km (départ derrière le départ). Inscription sur Logicourse. Prix : 5€ pour chaque membre de l'équipage (puce sur la joelette). Donner un nom à votre équipe sur Logicourse.

- **DEPART DES COURSES** : sous l'arche du gymnase Condelouse
Les parcours en boucles sont entièrement balisés. Rubalises et bombes couleurs au sol (différentes selon circuits).
Certaines portions sont communes aux différents parcours. Des signaleurs sécurisent les croisements dangereux. Cependant, sur les rares portions de route, les concurrents sont tenus de respecter le code de la route
- **RAVITAILLEMENTS** :
 - Pris en charge par l'organisation (selon l'état du covid)
 - **Chaque participant sera vigilant à ne jeter aucun déchet au sol (poubelles aux ravitaillements ou gardé sur soi), pensez à l'environnement !**
- **INSCRIPTIONS** :
 - Ouverture des inscriptions le 1 septembre 2022

Inscription sur le site : www.logicourse.fr (**Clôture des inscriptions en ligne jusqu'au vendredi 11 novembre minuit**)

- La copie du certificat médical (ou de la licence fédéral, cf fédé affiliée) doit être téléchargée aussi sur logicourse.
- **CERTIFICAT DATANT DE MOINS D UN AN à la date de la course**
- Inscription sur place le jour même (majoré de 5 €) 30' avant le départ de la course
- En cas de problème pour s'inscrire sur Logicourse, bulletin téléchargeable sur le site : <http://trail.de.saint.heand.free.fr/> et à envoyer à Françoise GRATALOUP 37 RUE DES VERNES 42340 VEAUCHE grataloupfrancoise@neuf.fr

• **DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

- Licenciés FFA compétition : photocopie de la licence (ou scannée sur le site logicourse.fr)
- Non licenciés: **Certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition**, obligatoire, datant de moins de un an.
- Licenciés FSCF, FSGT, UFOLEP: la mention course à pied ou athlétisme doit apparaître de manière précise sur la licence

Le coureur atteste que la copie du certificat médical (CM) fournie est conforme à l'original. Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de CM modifié par le coureur et rappelle que l'établissement d'un faux est pénalement répréhensible.

• **AVERTISSEMENTS** :

- Les personnes qui quittent le parcours ou abandonnent doivent le signaler à un membre de l'organisation et venir rendre leur dossard à l'arrivée
- Chaque coureur doit avoir ses propres épingles pour le dossard (autorisation de la ceinture)
- Dossard fixé devant, sur la poitrine : cette année pas de puces sur la chaussure mais la puce est intégrée sur le dossard.
- **Mise en place de barrières horaires : temps de course 2h sur le 8 et 12km, 3H sur le 18km, 4H30 sur le 30km.**
- **Au bout de 4h30 de course, le vététiste fermant le parcours récupère le dossard du coureur (il est donc déclaré hors course)**

• RETRAIT DE DOSSARD :

- Ouverture du retrait de dossard (au gymnase Condelouse à St Héand) le samedi 12 novembre à partir de 16H et jusqu'à 18H30 et le dimanche matin à partir de 6H30 et fermeture 30' avant le départ de la course.
- Le dossard est placé devant et visible entièrement

• CATEGORIES

- Cadets (2006 et 2007) uniquement sur le 8 km, juniors (2004 et 2005) uniquement sur les 8, 12 et 18km (catégories valables à partir du 1^{er} novembre 2022)

• RESULTATS

- chacun pourra voir son temps et son classement immédiatement à l'arrivée sur l'écran télé et par écrit dans un second temps
- Les résultats complets seront disponibles dès l'après-midi sur le site logicourse.fr puis sur notre site

• INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL :

Parking pour environ 200 véhicules sur place, pour 100 véhicules au nord du village, douches et vestiaires hommes/femmes fermés SI les risques inhérents à la Covid19 sont encore d'actualité.

• RECOMPENSES

- Nous faisons le choix délibéré de ne pas récompenser toutes les catégories (trop nombreuses imposées par la FFA, un temps infini à le réaliser sur le podium...) mais nous préférons pour respecter nos VALEURS :
- Récompenser tout de même les 3 premiers de chaque courses hommes et femmes : 8KM, 12KM, 18KM, 30km relais et 30KM solo issus de notre partenariat avec BEN RUN
- Mettre au tirage au sort (effectué juste avant le départ par l'appel du numéro de dossard) TOUS LES AUTRES LOTS QUE NOUS AURONT RECUPERES DE NOS SPONSORS
- Tous lots ou récompenses offertes ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune réclamation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

• RESPONSABILITE CIVILE/ASSURANCE

- L'association souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MAIF.
- Il incombe aux licenciés de s'assurer personnellement. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence en cas d'accident.
- Perte ou vol: en aucun cas l'association 400 TEAM RAID NATURE ne sera tenue responsable.

Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant les départs, toutes modifications ou adjonctions.

- **Modification / annulation :**

En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou sa modalité de réalisation (si autorisation et en cas de reprise du covid19 éventuellement organisation sous forme de « footing libre », d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves)

- **Sécurité :**

En cas d'accident : (les concurrents se doivent secours et entraide)

- Protéger la personne
- Alerter l'organisation auprès du signaleur le plus proche (ayant le numéro de l'organisateur, des secouristes, ambulance et médecin)

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui rendre son dossard. A défaut prévenir l'organisation (tel :0609411676)

- **Droit à l'image :**

L'inscription donne droit à l'organisation de publier les images prises lors des courses sur ses différents supports. Les coordonnées peuvent être, également utilisées par nos partenaires.

Chaque participant, par son inscription, est engagé à respecter le présent règlement dans son ensemble.